

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Cocciril 2,5 □mg/mL suspension orale pour bovin et ovin

2. Composition

Un mL contient :

Substance active :

Diclazuril 2,5 □mg

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218) 1,8 □mg

Parahydroxybenzoate de propyle 0,2 □mg

Suspension blanche.

3. Espèces cibles

Bovin (veau) et ovin (agneau).

4. Indications d'utilisation

Bovin (veau) :

Prévention de la coccidiose causée par *Eimeria bovis* et *Eimeria zuernii*.

Ovin (agneau) :

Prévention de la coccidiose causée par *Eimeria crandallis* et *Eimeria ovinoidalis*.

Utiliser le médicament vétérinaire pendant la période prépatente de l'infection afin de prévenir l'apparition des signes cliniques.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières :

Veaux :

Dans certains cas, seule une diminution transitoire de l'excrétion d'oocystes peut être obtenue.

En l'absence d'un historique récent et confirmé de coccidiose clinique, la présence de l'infection dans le troupeau doit être confirmée par un prélèvement fécal avant traitement.

Le moment optimal du traitement doit se fonder sur l'épidémiologie connue des *Eimeria*, le traitement étant le plus efficace en phase prépatente, avant l'apparition des signes cliniques.

La coccidiose est un indicateur d'une hygiène insuffisante dans l'enclos ou le troupeau. Il est recommandé d'améliorer les conditions d'hygiène et de traiter l'ensemble des veaux d'un enclos ainsi

que tous les agneaux groupés. Ceci contribuera à réduire la pression infectieuse et à assurer un meilleur contrôle épidémiologique.

L'utilisation répétée sur une période prolongée, notamment avec des substances de la même classe, augmente le risque de développement de résistances. La décision d'utiliser le produit doit être fondée sur la confirmation de l'espèce coccidienne et de la charge parasitaire ou sur une évaluation du risque d'infection, selon les données épidémiologiques propre à chaque troupeau.

Une utilisation non justifiée des antiprotozoaires ou une utilisation déviante par rapport aux instructions figurant dans le RCP pourrait augmenter la pression de sélection de résistance et réduire l'efficacité du traitement.

Une résistance croisée entre toltrazuril et diclazuril est possible et doit être étudiée. L'utilisation de diclazuril doit être envisagée avec précaution lorsque des tests de sensibilité ont démontré une résistance aux dérivés triaziniques, car son efficacité peut être diminuée.

En cas de suspicion de résistance, il est recommandé d'effectuer des investigations complémentaires à l'aide d'une méthode diagnostique appropriée (par exemple, le test de réduction du nombre d'oocystes fécaux). Toute résistance confirmée doit être signalée au titulaire de l'autorisation ou aux autorités compétentes.

La thérapie doit être basée sur des informations épidémiologiques ainsi que sur la connaissance de la sensibilité des agents pathogènes ciblés au niveau de l'exploitation ou régional.

L'utilisation du produit doit se faire conformément aux politiques antimicrobiennes officielles, nationales et régionales.

Afin de modifier l'évolution d'une coccidiose cliniquement établie, chez des animaux déjà présentant des signes de diarrhée, un traitement de support additionnel est nécessaire.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Ce médicament vétérinaire doit être utilisé uniquement chez un nombre restreint d'animaux à haut risque d'infection, c'est-à-dire des animaux confinés dans un environnement contaminé.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Les esters de l'acide parahydroxybenzoïque peuvent provoquer des réactions allergiques (éventuellement retardées). Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux parabènes doivent administrer le médicament vétérinaire avec précaution.

Se laver les mains après administration du médicament.

Lactation, lactation, ponte :

Sans objet.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Sans objet.

Surdosage :

Bovin (veau) :

Aucun signe de surdosage n'a été observé après une administration unique équivalente à 5 fois la dose recommandée. En cas d'administration répétée (3 à 5 fois la dose sur 3 jours consécutifs), certains veaux peuvent présenter un ramollissement et un changement de couleur (brun foncé) des fèces. Ces effets étaient passagers et ont disparu sans traitement spécifique.

Ovin (agneau) :

Aucun signe de surdosage n'a été observé après une administration équivalente à 5 fois la dose recommandée.

Incompatibilités majeures :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Bovin (veau) et ovin (agneau) :

Très rare - (1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :
Troubles gastro-intestinaux (par exemple, diarrhée ^{1,2})
Léthargie, incapacité à se tenir debout (récumbence)
Agitation
Symptômes neurologiques (par exemple, parésie)

¹ : avec présence possible de sang

² : même si l'excrétion d'oocystes est réduite à un niveau très bas

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale uniquement.

Administration unique de 1 mg de diclazuril par kg de poids vif (soit 1 mL de suspension buvable par 2,5 kg de poids vif).

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

Un sous-dosage risque de rendre le traitement inefficace et de favoriser le développement de résistances.

Mode d'administration :

Agiter vigoureusement pendant 1 minute en retournant la bouteille par des mouvements de poignet répétés.

Pour les flacons à porter de 5 L et 2,5 L, utiliser un pistolet de gavage. Raccordez le pistolet et la tubulure au flacon en suivant les étapes suivantes :

- Fixer l'extrémité ouverte de la tubulure au pistolet de gavage approprié.
- Raccorder la tubulure au bouchon verseur fourni dans l'emballage.
- Remplacer le bouchon de transport par le bouchon verseur muni de la tubulure, puis serrer.
- Amorcer doucement le pistolet de gavage en vérifiant l'absence de fuites.

- Suivre les instructions du fabricant pour le réglage de la dose ainsi que pour l'utilisation et l'entretien du pistolet de gavage et de la tubulure.
- Après usage, refermer le flacon avec le bouchon d'expédition.

Pour les flacons de 1 L et 250 mL, utiliser une seringue ou un dispositif d'administration orale approprié pour garantir la bonne posologie et administrer directement le médicament dans la bouche de l'animal.

10. Temps d'attente

Bovin (veau) et ovin (agneau) :

Viande et abats : zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ne pas congeler.

À conserver à l'abri du gel.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette la boîte le flacon ... après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 3 mois.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

Présentations :

- Boîte en carton avec un flacon à suspendre de 250 ml et un bouchon verseur.
- Boîte en carton avec un flacon à porter de 1 L, un bouchon verseur et une sangle.
- Boîte en carton avec un flacon à porter de 2,5 L, un bouchon verseur et une sangle.
- Boîte en carton avec un flacon à porter de 5 L, un bouchon verseur et une sangle.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

01/2026

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la [base de données de l'Union sur les médicaments](https://medicines.health.europa.eu/veterinary) (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Huvepharma NV
Uitbreidingstraat 80
2600 Anvers
Belgique
Tél. : +32 3 288 18 49

Fabricant responsable de la libération des lots :

Biovet JSC
39 Petar Rakov Str
4550 Peshtera
Bulgarie

Responsable de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

HUVEPHARMA SA
34 rue Jean Monnet - ZI d'Etriché
Segré
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
France
Tél : 33 (0)2 41 92 11 11
info.france@huvepharma.com

17. Autres informations

Le diclazuril a été démontré comme étant très persistant dans le sol.